

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2208)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 6

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilot, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 25 par la phrase suivante :

« Elle évalue notamment l'opportunité de généraliser le titre de paiement Alimentation durable à l'ensemble des étudiants et jeunes en formation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe LFI-NUPES vise à ce que l'intégralité des étudiants et jeunes en formation bénéficient d'un chèque "Alimentation durable".

Ce chèque prendrait la forme d'une carte étudiante spécifique permettant l'achat d'une alimentation saine et abordable pour les étudiants.

En effet, les études montrent que les étudiants sont une population particulièrement à risque face à la précarité alimentaire. Elle affecte les étudiants, avec un impact notable sur leur santé, leur bien-être et leur réussite académique. Selon un sondage Ifop, publié en septembre dernier, un étudiant sur deux saute des repas pour des raisons financières. Un sur trois est prêt à solliciter une aide

alimentaire. Par ailleurs, 77% des étudiants déclarent, face à la hausse des prix, se reporter vers des produits alimentaires moins chers.

Et la précarité alimentaire des étudiants continue de s'aggraver. Dans une étude de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) publiée en janvier et réalisée auprès de 7 500 étudiants, 19 % d'entre eux déclaraient ne pas manger à leur faim et sauter plus de trois repas par semaine.

La systématisation de la mise en place du chèque alimentation durable à destination des étudiants permettrait de répondre à ces enjeux de manière concrète et efficace. Cette initiative favoriserait une alimentation équilibrée et saine, essentielle au maintien d'une bonne santé physique et mentale, permettant ainsi aux étudiants de se consacrer pleinement à leurs études. Elle représente également un investissement dans l'avenir, en soutenant le potentiel académique et professionnel de la jeunesse, et en prévenant les risques de décrochage liés à la précarité.

Nous rappelons à l'occasion de cet amendement que plus globalement, le groupe LFI-NUPES propose de favoriser l'émancipation des jeunes par la mise en place d'une garantie d'autonomie qui garantisse aux jeunes en formation dès 18 ans un revenu au moins égal au seuil de pauvreté.